

Suivi par Service contrôles  
controlesparis@inao.gouv.fr

**Circulaire**  
**INAO-CIR-2021-02 Rev 3**  
Date : le 18 décembre 2024

**Objet** : Modalités pratiques d'échanges de données entre les organismes de contrôle et l'INAO (hors AB)

Destinataires	
Pour exécution : - Organismes de contrôle (OCO) hors A.B.	Pour information : - Service juridique - Évaluateurs techniques - Réseau ICM
Date d'application : immédiate	
Durée de validité : jusqu'à sa prochaine modification ou son bilan	
Classement : Vie SIQO/Contrôles/Supervision	
Bases juridiques : - Code Rural et de la pêche maritime (particulièrement articles L. 642-5 et L.642-27) - Règlement (UE) n°2017/625 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 mars 2017  Autre document de référence : - Circulaire INAO-CIRC-2010-04 (Délégation de tâches aux organismes de contrôle agréés (AOP, IGP, STG, Label Rouge)	
Abroge et remplace : Circulaire INAO-CIRC-2010-02 Rév 2 au 27 décembre 2022	
Annexe (s) : Cahier des charges pour la transmission des données - Nomenclature Pays	

Résumé des points importants : L'INAO, en qualité d'autorité compétente, est chargé de superviser et de vérifier régulièrement l'efficacité et la cohérence des contrôles concernant le respect des cahiers des charges des produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine. A ce titre, l'établissement est donc amené à organiser le recueil et le traitement de données relatives aux contrôles et aux suites données, collectées par les organismes de contrôle dans le cadre de la mission qui leur est déléguée.

Afin de faciliter l'échange de données entre les organismes de contrôle agréés, l'INAO et les autres structures publiques, l'institut a développé l'appliquet informatique VISIOCO qui a pour objectif de faciliter et de fiabiliser les échanges de données et leur exploitation.

Le système permet notamment aux organismes de contrôle de créer des envois automatiques des données présentes dans leur système d'information vers la base de données VISIOCO.

Mots clefs : base de données – organismes de contrôle – supervision – statistiques – VISIOCO

Abréviations :

SIQO : Signe d'identification de la qualité et de l'origine

OCO : Organisme de contrôle

API : Application Programming Interface

CDC : Cahier des Charges

## **1. Modalité d'échanges**

Les OCO doivent communiquer les données listées dans le cahier des charges annexé à la présente circulaire :

-via l'importation des fichiers de données (format .csv, .xlsx ou .xls) dans le formulaire d'importation de VISIOCO

-ou via le transfert des données au format JSON par Web Service en utilisant des API

-ou via la saisie directe des données dans le formulaire de mise à jour de VISIOCO

Pour les organismes d'inspection, les données sont collectées via 2 fichiers :

-fichier 1 bis ou EDI 1 bis : données opérateurs habilités

-fichier 2 ou EDI 2 : réalisation des contrôles

Pour les organismes certificateurs, les données sont collectées via 3 fichiers :

-fichier 1 ou EDI 1: opérateurs habilités

-fichier 2 ou EDI 2 : réalisation des contrôles

-fichier 3 ou EDI 3 : manquements et mesures prises

Les données nominatives concernant les opérateurs sont transmises à l'INAO dans le cadre des procédures de contrôles officiels.

L'envoi des fichiers selon ces modalités est applicable depuis la fin du premier trimestre 2021, soit le **30 avril 2021**.

L'application Visioco est accessible à cette adresse : <http://opera.inao.gouv.fr>

L'accès est réalisé via une adresse mail et un mot de passe.

Lors de la première connexion d'un utilisateur de type organisme de contrôle, une demande de création de compte peut être réalisée via le portail d'authentification en cliquant sur le lien « création d'un compte OCO ». Une fois les informations demandées complétées, la demande de création de compte est transmise automatiquement à un administrateur qui traitera la demande.

Pour tout nouvel utilisateur, l'OCO demande aux services de l'INAO la validation des accès en écrivant à la boîte : [support-visioco@inao.gouv.fr](mailto:support-visioco@inao.gouv.fr)

Une fois le compte validé, l'information est transmise par mail au demandeur.

Les données consultables via le portail Visioco sont adaptées à la portée du compte utilisateur.

### **1.1. Transmission des fichiers au format .csv, .xlsx ou .xls**

Dans le cas où l'OCO transmet ces fichiers au format .csv, .xlsx ou .xls, ces fichiers doivent être adressés au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre sur le portail Visioco, via le menu « importations », soit le 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier.

Les fichiers importés ne doivent pas comporter plus de 10 000 lignes. L'OCO peut s'il le souhaite n'intégrer chaque trimestre que les lignes concernées par au moins une donnée modifiée depuis le dernier envoi. En tout état de cause, les lignes déjà existantes ne sont pas réintégrées.

Les fichiers doivent respecter les règles de nommage présentées en annexe 1.

Si à échéance, aucune donnée n'est à transmettre (exemple : aucun manquement relevé dans le trimestre), l'organisme de contrôle en informe les services de l'INAO par mail à l'adresse suivante :

[support-visioco@inao.gouv.fr](mailto:support-visioco@inao.gouv.fr)

### **1.2. Transmission des fichiers au format JSON**

Dans le cas où l'OCO envoie les données au format JSON en utilisant les API, ces données devront être actualisées à minima 1 fois par mois.

Les documents techniques sont disponibles dans le menu « Documents » de VISIOCO.

### **1.3. Transmission des données par saisie directe**

Une saisie directe des données est possible dans VISIOCO.

Les données relatives aux habilitations et aux manquements des opérateurs (fichiers n°1, 1bis et 3) peuvent être saisies via le menu « Opérateurs ».

Les données concernant la réalisation des fréquences de contrôles (fichier n°2) peuvent être saisies via le menu « Réalisation des Contrôles ».

La saisie des informations au fil de l'eau doit être privilégiée. En tout état de cause, au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre, soit le 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier les données du trimestre doivent être saisies.

Si ce mode de transmission est choisi par un organisme de contrôle, celui-ci en informe par mail les services de l'INAO à l'adresse suivante : [support-visioco@inao.gouv.fr](mailto:support-visioco@inao.gouv.fr) .

Un guide utilisateur est disponible dans le menu « Documents ».

### **2. Données demandées**

Les données demandées sont précisées à l'annexe 1, de la présente circulaire.

Les fichiers informatiques (au format .csv, .xlsx ou .xls) doivent respecter l'ordre des colonnes, le nombre de colonne et les formats indiqués. Le libellé des en-têtes de colonnes doit également être strictement respecté.

### **3. Réception et acceptation des fichiers EDI**

En cas d'envoi des données par fichier ou webservice, les OCO sont informés automatiquement des données erronées, mal formatées ou manquantes (fichier « erreurs » ou réponse de l'API).

Ils disposent alors de 15 jours maximum pour corriger les erreurs et renvoyer les données.

Le non-respect de cette circulaire, par les OCO, est susceptible de remettre en cause l'agrément délivré par l'INAO.

A handwritten signature in blue ink that reads "Carole Ley". Below the signature is a long, thin blue horizontal line.

La Directrice de l'INAO

## **Annexe 1 : Cahier des charges pour la transmissions des données des OCO à l'INAO**

### **Sommaire :**

#### **1. Format de données à transférer**

1.1. Fichier au format csv, xlsx ou xls :

1.2. Format données JSON par API

#### **2. Description des données**

2.1. EDI 1 : Opérateurs habilités

2.2. EDI 2 : Bilan taux de réalisation

2.2. EDI 3 : Manquements et mesures prises

\*\*\*\*\*

#### **1. Format de données à transférer**

1.1. Fichier au format « csv, xlsx ou xls » via la plateforme d'importation de VISIOCO:

Les fichiers déposés sont contrôlés automatiquement lors de l'importation. Un rapport d'importation et un rapport d'erreur sont ensuite générés sous format xlsx. Le rapport d'importation comporte toutes les lignes de données importées correctement. Le rapport d'erreur présente les lignes non importées et met en avant les erreurs relevées. Ces fichiers sont disponibles dans l'application dans l'onglet correspond à l'EDI importé du menu « importations ».

Des exemples de fichiers avec leur format sont disponibles directement sur le portail Visioco.

Exemple pour l'EDI 1 : <https://opera.inao.gouv.fr/importation/aide/EDI1>

Les lignes d'entête à reprendre dans chaque fichier pour la codification des noms des colonnes peuvent être reprises de ces fichiers dits exemple.

Les fichiers au format csv doivent utiliser le séparateur « , ». Ce format est à privilégier.

1.2. Format données « JSON » via transfert de données par Web Service

Le principe du Web Service mis en place est l'utilisation des API (interfaces de programmation applicative développées au sein de chaque système d'information INAO et OCO) intégrant un format universel de données de type JSON et une interface de communication basée sur les protocoles Web.

L'API développée par l'OC permet de transformer les données concernées au format JSON, de s'identifier à l'API de VISIOCO avant de transférer les données sur le système INAO.

L'API de VISIOCO vérifie l'identité de l'émetteur, réceptionne les données transmises, et les contrôle avant de les intégrer dans VISIOCO. Pour finir, l'API retourne à l'émetteur le résultat des intégrations (lignes conformes / données non conformes avec code erreur).

Tous les transferts de données via Web Service seront référencés dans un tableau de bord.

#### **2. Description des données**

A l'exception des observations, toutes les données décrites dans les paragraphes 2.1 à 2.3 doivent être renseignées. Les données bloquant l'importation si absente sont identifiées par un astérisque.

En cas d'envoi des données par fichier, les libellés de la ligne 1 avec les entêtes des colonnes doivent être strictement respectés (par ex. EDI 1 – colonne A – entête : **code cdc (accepté) – Code CDC (refusé)**) En cas d'erreur d'écriture, le fichier sera refusé sans que son contenu ne soit lu.

#### **2.1. EDI 1 : Opérateurs habilités**

##### Précisions :

-1 ligne « opérateur » par cahier des charges **et** par catégorie d'opérateur

-1 opérateur = 1 SIRET = 1 site

- Nommage obligatoire des fichiers EDI 1 (précision = facultatif):

EDI1\_trimestre\_precision\_fichierX-N

- Nommage obligatoire des fichiers corrigés (suite à erreur) :

EDI1\_trimestre\_precision\_fichierX-N\_correction

Exemple : EDI1\_T3\_agro\_fichier1-3

❖ **code cdc\*** : Le code CDC correspond au code du cahier des charges pour lequel l'opérateur est habilité.

Les codes des cahiers des charges sont créés par l'INAO dans la base de données Produits. La liste des codes CDC est mis à disposition des OCO et est disponible en téléchargement sur VISIOCO ou en consultation dans le menu « Cahiers des Charges » <https://opera.inao.gouv.fr/cdc/home>.

❖ **libelle categorie operateur\***: La catégorie d'opérateur est une reprise des catégories présentes dans les plans de contrôle ou d'inspection pour le cahier des charges pour lequel l'opérateur est habilité . La liste des catégories d'opérateurs acceptées pour un cahier des charges est fixée depuis le 15 juillet 2024. Elle peut être créée pour un nouveau cahier des charges, ou modifiée en cas de modification du plan de contrôle, sur demande auprès de l'administrateur Visioco ([support-visioco@inao.gouv.fr](mailto:support-visioco@inao.gouv.fr) ).

La catégorie d'opérateur peut être différente de la catégorie contrôle (cf. EDI 2 : Libellé catégorie contrôles). Dans certains plans de contrôle ou d'inspection, les catégories d'opérateur correspondent aux catégories d'activité.

❖ **nom operateur\*** : Il s'agit du nom de la structure, en lien avec le numéro SIRET, auprès de laquelle les contrôles auront lieu (cf. SIRET)., indiqué :

- sur la déclaration d'identification en AOP et IG

- sur le dossier d'identification en LR, IGP et STG,

❖ **code intern oco** : Il s'agit de l'identifiant unique du client propre à l'OCO.

❖ **code intern inao** : Il permet d'identifier les opérateurs non distingués par un numéro SIRET lors de la première intégration dans le portail VISIOCO.

Ce code est fourni par l'INAO et ne peut pas être modifié par les OCO. **Ce code sera ensuite réutilisé pour identifier cet opérateur.**

**L'OCO devra enregistrer et fournir ce numéro lors de tous les envois ultérieurs, si le numéro SIRET n'est pas renseigné.**

❖ **siret** : Le numéro de SIRET correspond au numéro d'immatriculation de l'entreprise.

Il est composé de 14 chiffres : le numéro Siren (9 chiffres) + le numéro NIC<sup>1</sup> (5 chiffres).

Ce numéro doit être renseigné pour tous les opérateurs (à l'exception des opérateurs qui n'en possèdent pas du fait de leur activité). Il s'agit de l'identifiant privilégié de l'opérateur. Le code interne INAO est utilisé par défaut en cas d'absence du SIRET.

Lorsque le numéro SIRET est indiqué, alors le nom de l'opérateur, l'adresse, le code postal et la ville sont automatiquement mis à jour et verrouillés à partir de la base INSEE, tous les 15 jours.

---

<sup>1</sup> numéro interne au classement

La fiche opérateur fait apparaître l'état de l'opérateur par rapport à la siretisation :

Tableau des codes situation :

Code	Situation
<b>KO</b>	A un siret, pas trouvé par l'api
<b>NA</b>	Pas de siret, pas traité
<b>OK1</b>	A un siret, siret et code postal identiques
<b>OK2</b>	A un siret, siret identique mais code postal différent
<b>OK_ND</b>	A un siret, trouvé mais le nom et l'adresse ne sont pas diffusables INSEE
<b>OK_ND_P</b>	A un siret, trouvé mais soit le nom, soit l'adresse n'est pas diffusable INSEE

❖ **evv**: Le numéro EVV est le numéro d'exploitation vitivinicole (ou numéro de casier viticole). Il est, dans la majorité des cas, composé de 10 chiffres. Ce numéro doit être renseigné pour toutes les entreprises exerçant une activité viticole.

Plusieurs numéro EVV peuvent être renseignés, dans la colonne « evv » pour le même opérateur. Chaque numéro doit être séparé par une virgule (,), un slash (/), un dièse (#) ou un point-virgule (;).

❖ **adresse** : L'adresse doit être saisie en lien avec les libellés des communes INSEE (cf. SIRET).

❖ **code postal** : Le code postal est composé de 5 chiffres pour les opérateurs situés en France. Il correspond au code lié à la commune. (cf. SIRET).

❖ **ville** : Il s'agit de la dénomination complète de la ville (en français). Elle doit correspondre au libellé de la commune INSEE (cf. SIRET).

❖ **pays** : cf. nomenclature en Annexe 2.

❖ **telephone** : téléphone de l'opérateur.

❖ **mail** : mail de l'opérateur.

❖ **date habilitation\*** : correspond à la date de première décision d'habilitation de l'opérateur pour la catégorie et le CDC concerné. Cette date sera remise à jour si la série de décision d'habilitation est clôturée par un état dit « terminal » tel que RH « Retrait d'Habilitation ».

Pour certains codes d'état d'habilitation, cette date pourra être laissée vide.

❖ **code etat habilitation\*** : Les codes « état d'habilitation » sont définis par l'INAO de la manière suivante :

Code	Libellé	date_habilitation	date_derniere_decision	Type
<a href="#">EC</a>	En cours d'habilitation	vide	Vide	Provisoire
<a href="#">HA</a>	HA - Habilité actif	à compléter	Dates supérieures ou égales	Starter / intermédiaire
<a href="#">HI</a>	HI - Habilité inactif / opérateur n'utilise pas le Signe provisoirement	à compléter	Dates supérieures ou égales correspondant à la date depuis laquelle l'opérateur est inactif	Starter / intermédiaire
<a href="#">RF</a>	RF - Refus de l'habilitation / contrôle d'habilitation ne permettant pas l'obtention de l'habilitation	Vide	à compléter	Starter / Terminal
<a href="#">RH</a>	RH - Retrait d'habilitation suite à un manquement	à compléter	Dates supérieures	Terminal

<p><a href="#">RS</a></p>	<p>RS - Résilié / Résiliation de l'habilitation ou Retrait volontaire / l'opérateur ne souhaite plus utiliser le signe (dans le cas d'un départ du fait de l'opérateur. Ex arrêt d'activité, changement de projet professionnel, décès).</p> <p>En cas de changement de numéro Siret, il convient de passer les habilitations liées à l'ancien SIRET en RS afin de clôturer la fiche de l'opérateur et en ouvrir une nouvelle avec le nouveau numéro SIRET (une indication en observation peut être ajoutée pour le suivi)</p>	<p>à compléter</p>	<p>Dates supérieures</p>	<p>Terminal</p>
<p><a href="#">SH</a></p>	<p>SH - Suspension de l'habilitation suite à un manquement</p>	<p>à compléter</p>	<p>Dates supérieures</p>	<p>Intermédiaire</p>

Définition du type de code habilitation :

**Provisoire** : Sera remplacé par un état « starter » et non conservé dans l'historique de l'opérateur

**Starter** : Peut débiter une série d'habilitation. Sa date de décision correspondra à la date d'habilitation pour l'ensemble de la série.

**Intermédiaire** : Ne peut ni commencer une série ni la terminer.

**Terminal** : Clôture la série. Si l'opérateur est de nouveau habilité suite à un état terminal alors la date d'habilitation sera mise à jour avec le début de la nouvelle série.

- ❖ **date dernière décision** : date de prise de décision en lien avec l'état d'habilitation.
- ❖ **date dernier contrôle production** : il s'agit de la date du dernier contrôle « conditions de production » réalisé dans le trimestre ou le mois en fonction de la méthode d'envoi choisie (sur site ou documentaire à distance). Cette donnée n'est pas bloquante mais doit être obligatoirement renseignée si un contrôle a eu lieu lors du trimestre.
- ❖ **nature contrôle** : Il s'agit d'indiquer la nature du dernier contrôle « conditions de production » à savoir : site ou documentaire. Cette donnée n'est pas bloquante mais doit être obligatoirement renseignée si un contrôle a eu lieu lors du trimestre.
- ❖ **date dernier contrôle produit** : il s'agit de la date du dernier contrôle « produit » (analytique ou organoleptique). Cette donnée n'est pas bloquante mais doit être obligatoirement renseignée si un contrôle a eu lieu lors du trimestre.
- ❖ **Observation** : le champ est libre.

Colonne	Libellé de la colonne	Donnée bloquante	Format	Exemple	Contrainte à respecter
A	code_cdc	<u>Oui</u>	Texte	A113 LA/25/05	Liste fixée par l'INAO
B	libelle_categorie_operateur	<u>Oui</u>	Texte	ELEVEUR	Liste fixée par cahier des charges
C	nom_operateur	<u>Oui</u>	Texte	GAEC du Moulin	
D	code_intern_oco		Texte		
E	code_intern_inao		Numérique		Fixé par l'INAO
F	siret		Numérique		14 chiffres
G	evv		alpha-numérique		12 chiffres/lettres maximum
H	adresse		alpha-numérique	4 rue du moulin Le Perret	
I	code_postal		Numérique	01250	5 chiffres si pays = France
J	ville		Texte	ANGERS	nomenclature INSEE
K	pays		Texte	FRANCE	
L	telephone		Numérique	0173303875	10 chiffres si pays = France
M	mail		Texte	<a href="mailto:earltempion@web.fr">earltempion@web.fr</a>	<a href="mailto:xxx@xxx.xx">xxx@xxx.xx</a>
N	date_habilitation		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
O	code_etat_habilitation	<u>Oui</u>	Texte	Cf. III Nomenclatures	Nomenclature INAO
P	date_derniere_decision		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
Q	date_dernier_controle_production		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
R	nature_controle		Texte	Site	
S	date_dernier_controle_produit		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
T	observation		Texte		Champ libre

### **2.1.1 ED1 bis: Opérateurs habilités pour les organismes d'inspection**

#### Précisions :

-1 ligne « opérateur » par cahier des charges et par catégorie d'opérateur. Seule les habilitations ayant fait l'objet d'un contrôle (indication d'une date soit dans le champ « date\_dernier\_controle\_production » ou « date\_dernier\_controle\_produit » sont à renseigner dans ce fichier.

-1 opérateur = 1 SIRET = 1 site

Nommage des fichiers EDI 1 bis (précision = facultatif) :

EDI1b\_trimestre\_global ou produit ou production\_precision\_fichierX-N

EDI1b\_trimestre\_global ou produit ou production\_precision\_fichierX-N\_correction

Exemple : EDI1b\_T3\_produit\_fichier1-3

- ❖ **code cdc** : cf. EDI 1
- ❖ **libelle categorie operateur** : cf. EDI 1
- ❖ **code intern oco** : cf. EDI1
- ❖ **code intern inao** : cf. EDI 1
- ❖ **siret** : cf. EDI 1
- ❖ **evv** : cf. EDI 1
- ❖ **date dernier controle production** : cf. EDI 1
- ❖ **nature controle** : cf. EDI 1
- ❖ **date dernier controle produit** : cf. EDI 1
- ❖ **observation** : cf. EDI 1

Colonne	Libellé de la colonne	Donnée bloquante	Format	Exemple	Contrainte à respecter
A	code_cdc	<b><u>Oui</u></b>	Texte	A113 LA/25/05	Liste fixée par l'INAO
B	libelle_categorie_operateur	<b><u>Oui</u></b>	Texte	Éleveur	Liste fixée par cahier des charges
C	code_intern_oco		Texte		
D	code_intern_inao	<b><u>Oui</u></b>	Numérique		Fixé par l'INAO
E	siret		Numérique		14 chiffres
F	evv		alpha-numérique		12 chiffres/lettres maximum
G	date_dernier_controle_production		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
H	nature_controle		Texte	Site	
I	date_dernier_controle_produit		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
J	observation		Texte		Champ libre

## **2.2. EDI 2 : Bilan taux de réalisation (OC et OI)**

### **2.2.1 données**

#### **Précisions :**

-Le nombre de contrôle requis est calculé en début d'année et n'est pas modifié par l'OCO (sauf cas particuliers)

-A chaque envoi, l'OCO met à jour le nombre de contrôles effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N (sauf cas particulier)

Nommage des fichiers EDI 2 (précision = facultatif):

EDI2\_trimestre\_precision\_fichierX-N

EDI2\_trimestre\_precision\_fichierX-N\_correction

Exemple : EDI2\_T3\_fichier1-3

- ❖ **code cdc** : cf. EDI 1
- ❖ **libelle categorie controle** : La catégorie de contrôle correspond aux catégories de contrôle précisées dans le tableau global de fréquence de contrôles (ex. producteur laitier, ODG, vinificateur). L'OCO reprend le libellé du PC/PI.
- ❖ **nbr unite** : Il s'agit du nombre d'unités servant de base de calcul de la fréquence de contrôle requise.
- ❖ **unite mesure** : Il s'agit de l'unité qui caractérise la donnée « Nombre d'unités ». Par ex : hectare, opérateur, bande.
- ❖ **type controle** : Il s'agit du type de contrôle défini dans le tableau global de fréquence de contrôle (ex. contrôle organoleptique, analytique ou les autres contrôles : habilitation, supplémentaire. L'association avec le champ « libelle\_categorie\_controle » doit permettre d'obtenir la correspondance exacte avec le tableau des fréquences présent dans le PC/PI.  
  
*Ex : Les types de contrôles sont les contrôles soumis à des fréquences différentes : Un viticulteur peut être soumis à deux fréquences différentes : une sur les conditions de production et une sur le rendement par exemple*
- ❖ **annee controle** : Année de référence. Il s'agit de l'année pour le compte de laquelle les contrôles ont été réalisés. Elle permet par exemple d'indiquer des contrôles en rattrapage en année n+1 car elle est renseignée par l'organisme de contrôle et non pas définie par l'applicatif en fonction de la date d'envoi du fichier.
- ❖ **nbr controle requis** : Nombre entier supérieur de celui obtenu par la multiplication de la donnée « nombre d'unités servant de base de calcul de la fréquence de contrôle » et de la fréquence de contrôle concernée du PC afférant. Ce nombre est fixé lors de l'envoi du premier trimestre et n'évolue pas sauf cas particulier. Les nombres décimaux sont acceptés pour des fréquences de type « surface ».
- ❖ **nbr controle realise** : Cumul des contrôles réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n pour chaque « nombre d'unités servant de base de calcul de la fréquence de contrôle », à la date d'envoi.
- ❖ **nbr controle inopine** : Cumul des contrôles réalisés sans préavis depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n, à la date d'envoi.
- ❖ **Observation** : champ libre.

Colonne	Libellé de la colonne	Donnée bloquante	Format	Exemple	Contrainte à respecter
A	code_cdc	<b>Oui</b>	Texte	A113	Liste fixée par l'INAO
B	libelle_categorie_controle	<b>Oui</b>	Texte	Viticulteur, abattoir	
C	nbr_unite	<b>Oui</b>	Numérique	512	
D	unite_mesure	<b>Oui</b>	Texte	Ha	
E	type_controle	<b>Oui</b>	Texte	Analyse	
F	annee_controle	<b>Oui</b>	Numérique	2019	4 chiffres
G	nbr_controle_requis	<b>Oui</b>	Numérique		
H	nbr_controle_realise	<b>Oui</b>	Numérique		
I	nbr_controle_inopine	<b>Oui</b>	Numérique		
J	observation	Non	Texte		Champ libre

### **2.2.2 Comment renseigner les fréquences de contrôles dans le cas d'un plan de contrôle commun à plusieurs CDC ?**

Pour renseigner des données en cas de plan de contrôle multi-cahier des charges, il est demandé d'indiquer dans la colonne « Nombre de contrôles requis » le nombre total de contrôles requis pour le plan de contrôle, dans la colonne « Nombre de contrôles réalisés » le nombre de contrôles réalisés pour le cahier des charges concerné par la ligne de donnée et dans la colonne « Nombre de contrôle inopinés » le nombre de contrôles réalisés sans préavis pour le cahier des charges concerné par la ligne de données.

Exemple pour un Plan de contrôle concernant 3 CDC :

40 opérateurs au total dont : 5 en CDC 1, 18 en CDC 2 et 17 en CDC 3.

Fréquence de contrôle fixée à 10% d'opérateur par an donc 4 contrôles à réaliser.

Indiquer 4 dans chaque « Nombre de contrôle requis » correspondant à l'objectif du plan de contrôle.

Dans « Nombre de contrôles réalisés » indiquer le nombre de contrôles réalisés pour chaque CDC concerné. De même pour « Nombre de contrôle inopinés ».

Code CDC INAO	Libellé catégorie contrôle	Nombre Unité	Unité de Mesure	Type de Contrôle	Année de Contrôle	Nombre de Contrôle requis	Nombre de Contrôle réalisés	Nombre de Contrôle Inopinés
CDC1	vinificateur	5	OPERATEURS	production	2022	4	2	1
CDC2	vinificateur	18	OPERATEURS	production	2022	4	2	0
CDC3	vinificateur	17	OPERATEURS	production	2022	4	1	0

Dans Visioco, le pourcentage affiché sera de 50% pour les CDC 1 et 2 et 25% pour le CDC 3 mais l'INAO à la lecture vérifiera en fonction de l'ensemble des cahiers des charges concernés par le plan de contrôle.

Au total, 5 contrôles ont été réalisés pour 4 requis donc 125%. De plus, cette méthode permet de vérifier qu'au moins un contrôle a été réalisé pour chaque CDC.

Un code multi-CDC n'est donc pas nécessaire.

### **2.3. EDI 3 : Manquements et mesures prises (OC uniquement)**

#### **Précisions**

Lors des envois les OC doivent envoyer :

- tous les manquements relevés à l'opérateur (même si la ou les mesures sanctionnant le manquement n'a pas été notifiée à l'opérateur) et
- toutes les mesures sanctionnant les manquements notifiés depuis le dernier envoi pour les manquements précédemment envoyés.

L'envoi du manquement et l'envoi de la mesure prise peuvent être décalés dans le temps.

Attention, pour que les données des EDI 3 soient intégrées, il faut que l'opérateur (EDI1) à qui le manquement a été notifié soit intégré avant.

Nommage des fichiers EDI 3 (précision = facultatif):

EDI3\_trimestre\_precision\_fichierX-N

EDI3\_trimestre\_precision\_fichierX-N\_correction

Exemple : EDI3\_T3\_fichier1-3

- ❖ **code cdc : cf. EDI 1**
- ❖ **libelle categorie operateur : cf. EDI 1**
- ❖ **nom operateur : cf. EDI 1**
- ❖ **code intern oco : cf. EDI 1**
- ❖ **code intern inaocf. EDI 1**
- ❖ **siret : cf. EDI 1**
- ❖ **evv : cf. EDI 1**
- ❖ **date manquement** : Il s'agit de la date de constat, c'est à dire la date de réalisation du contrôle selon le format JJ/MM/AAAA
- ❖ **niveau gravite** : Il s'agit du niveau de gravité indiqué dans le plan de contrôle ou d'inspection :
  - m pour mineur,
  - M pour majeure,
  - G (ou C) pour grave (ou critique)
- ❖ **libelle manquement** : Il s'agit de reprendre le libellé du manquement tel qu'il existe dans le plan de contrôle ou d'inspection et le code Répertoire de Traitement des Manquements (ex. VD1 : Densité < à la valeur de référence.)
- ❖ **reference oco** : Il s'agit du code interne à l'OCO utilisé pour identifier le manquement (numéro fiche manquement). Ce code est spécifique au contrôle et à l'opérateur. Il permettra d'associer les sanctions prises au bon manquement en cas d'importation en décalé.
- ❖ **date mesure** : Il s'agit de la date à laquelle la décision de mesure a été prononcée (date du courrier de notification à l'opérateur) selon le format JJ/MM/AAAA.

*Cette date est obligatoire dès qu'une décision est prise. L'envoi du manquement et l'envoi de la mesure prise peuvent être décalés dans le temps.*

- ❖ **libelle mesure** : Il s'agit de reprendre le libellé de la mesure tel qu'il existe dans le plan de contrôle ou d'inspection.
- ❖ **code inao mesure** : Les codes « mesures » sont définis par l'INAO de la manière suivante :

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b><u>AN</u></b>	<u>Manquement annulé</u>
<b><u>AU</u></b>	<u>AUTRES (Lettre simple, Rappel du Cahier des Charges, Démission du point de vente)</u>
<b><u>AV</u></b>	<u>Avertissement (opérateur ou ODG)</u>
<b><u>CS</u></b>	<u>Contrôle ou analyse supplémentaire (ou évaluation ODG supplémentaire)</u>
<b><u>DL</u></b>	<u>Déclassement du ou des lots de produits</u>
<b><u>DP</u></b>	<u>Déclassement de la ou des parcelles (outil de production)</u>
<b><u>PF</u></b>	<u>Pénalité financière</u>
<b><u>PM</u></b>	<u>Plan de Mise En Conformité/Plan d'Actions Correctives/...</u>
<b><u>RF</u></b>	<u>Refus d'habilitation</u>
<b><u>RH</u></b>	<u>Retrait habilitation</u>
<b><u>RT</u></b>	<u>Refus temporaire d'habilitation</u>
<b><u>SH</u></b>	<u>Suspension habilitation (ou de la licence BIO)</u>
<b><u>SR</u></b>	<u>ODG : suspension de la reconnaissance</u>
<b><u>TD</u></b>	<u>Transmission de document</u>

- ❖ **quantite** : Il s'agit d'indiquer la quantité, la surface ou le nombre d'animaux ayant perdu le droit d'utiliser le SIQO.
- ❖ **unite mesure** : Unité caractérisant la quantité impactée

Colonne	Donnée	Donnée bloquante	Format	Exemple	Contrainte à respecter
A	code_cdc	<u>Oui</u>	Texte	A113	Liste fixée par l'INAO
B	libelle_categorie_operateur	<u>Oui</u>	Texte	Éleveur, ODG	Liste fixée par cahier des charges
C	nom_operateur	<u>Oui</u>	Texte	GAEC du Moulin	
D	code_intern_oco	<b>1 des 3 obligatoires</b>	Texte		
E	code_intern_inao		Numérique		Fixé par l'INAO
F	siret		Numérique		14 chiffres
G	evv		Alpha-numérique		10 chiffres
H	date_manquement	<u>Oui</u>	Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
I	niveau_gravite		Texte	m	Format : m, M, G, C
J	libelle_manquement	<u>Oui</u>	Texte	VD1 : Densité < à la valeur de référence.	
K	reference_oco	<u>Oui</u>	Alpha-numérique	NC264	
L	date_mesure		Date	01/12/2015	Format date : JJ/MM/AAAA
M	libelle_mesure		Texte	Suspension d'habilitation	
N	code_inao_mesure		Texte		Nomenclature INAO
O	quantite		Numérique	52	Nombre entier ou décimale
P	unite_mesure		Texte	Ha	
Q	observation		Texte		Champ libre

❖ observation : texte libre

## **ANNEXE 2 : Nomenclature Pays**

<b>Pays</b>	<b>Correspondances</b>
<a href="#">Afghanistan</a>	Afghanistan Afghanistan af
<a href="#">Afrique du Sud</a>	South Africa za
<a href="#">Albanie</a>	Albania al
<a href="#">Algérie</a>	Algeria dz
<a href="#">Allemagne</a>	deutschland Germany de
<a href="#">Andorre</a>	Andorra ad
<a href="#">Angleterre</a>	uk england United Kingdom
<a href="#">Angola</a>	Angola ao
<a href="#">Antigua et Barbuda</a>	Antigua and Barbuda ag
<a href="#">Arabie Saoudite</a>	Saudi Arabia sa
<a href="#">Argentine</a>	Argentina ar
<a href="#">Arménie</a>	Armenia am
<a href="#">Aruba</a>	Aruba aw
<a href="#">Australie</a>	Australia au
<a href="#">Autriche</a>	Austria at
<a href="#">Azerbaïdjan</a>	Azerbaijan az
<a href="#">Bahamas</a>	The Bahamas bs
<a href="#">Bahrein</a>	Bahrain bh
<a href="#">Bangladesh</a>	Bangladesh bd
<a href="#">Barbade</a>	Barbados bb
<a href="#">Belgique</a>	be Belgium
<a href="#">Belize</a>	Belize bz
<a href="#">Benin</a>	Benin bj
<a href="#">Bhoutan</a>	Bhutan bt
<a href="#">Birmanie</a>	Burma mm
<a href="#">Biélorussie</a>	Belarus by
<a href="#">Bolivie</a>	Bolivia bo
<a href="#">Bosnie et Herzégovine</a>	Bosnia and Herzegovina ba
<a href="#">Botswana</a>	Botswana bw
<a href="#">Brunei</a>	Brunei bn
<a href="#">Brésil</a>	Brazil br
<a href="#">Bulgarie</a>	Bulgaria bg
<a href="#">Burkina Faso</a>	Burkina Faso bf
<a href="#">Burundi</a>	Burundi bi
<a href="#">Cambodge</a>	Cambodia kh
<a href="#">Cameroun</a>	Cameroon cm
<a href="#">Canada</a>	Canada ca
<a href="#">Cap Vert</a>	Cape Verde Islands cv
<a href="#">Chili</a>	Chile cl
<a href="#">Chine</a>	China cn
<a href="#">Chypre</a>	Cyprus cy
<a href="#">Colombie</a>	Colombia co
<a href="#">Comores</a>	Comoros km
<a href="#">Congo</a>	Congo cg
<a href="#">Corée du Nord</a>	North Korea kp
<a href="#">Corée du Sud</a>	South Korea kr
<a href="#">Costa Rica</a>	Costa Rica cr
<a href="#">Croatie</a>	Croatia hr
<a href="#">Cuba</a>	Cuba cu
<a href="#">Côte d'Ivoire</a>	Ivory Coast ci
<a href="#">Danemark</a>	Denmark dk
<a href="#">Djibouti</a>	Djibouti dj

<a href="#">Dominique</a>	Dominica dm
<a href="#">Ecosse</a>	Scotland
<a href="#">Egypte</a>	Egypt eg
<a href="#">El Salvador</a>	El Salvador sv
<a href="#">Emirats Arabes Unis</a>	The United Arab Emirates (UAE) ae uae
<a href="#">Equateur</a>	Ecuador ec
<a href="#">Erythrée</a>	Eritrea er
<a href="#">Espagne</a>	Spain es
<a href="#">Estonie</a>	Estonia ee
<a href="#">Etats-Unis</a>	The Unites States of America (USA) us USA
<a href="#">Ethiopie</a>	Ethiopia et
<a href="#">Fidji</a>	Fiji fj
<a href="#">Finlande</a>	Finland fi
<a href="#">France</a>	fr
<a href="#">Gabon</a>	Gabon ga
<a href="#">Gambie</a>	Gambia gm
<a href="#">Ghana</a>	Ghana gh
<a href="#">Grenade</a>	Grenada gd
<a href="#">Groenland</a>	Greenland gl
<a href="#">Grèce</a>	Greece gr
<a href="#">Guatemala</a>	Guatemala gt
<a href="#">Guinée</a>	Guinea gn
<a href="#">Guinée Equatoriale</a>	Equatorial Guinea gq
<a href="#">Guinée-Bissau</a>	Guinea-Bissau gw
<a href="#">Guyana</a>	Guyana gy
<a href="#">Géorgie</a>	Georgia ge
<a href="#">Haïti</a>	Haiti ht
<a href="#">Honduras</a>	Honduras hn
<a href="#">Hong Kong</a>	Hong Kong hk
<a href="#">Hongrie</a>	Hungary hu
<a href="#">Ile Maurice</a>	Mauritius mu
<a href="#">Iles Féroé</a>	The Faroe Islands fo
<a href="#">Iles Marshall</a>	The Marshall Islands mh
<a href="#">Inde</a>	India in
<a href="#">Indonésie</a>	Indonesia id
<a href="#">Irak</a>	Iraq iq
<a href="#">Iran</a>	Iran ir
<a href="#">Irlande</a>	Ireland ie
<a href="#">Islande</a>	Iceland is
<a href="#">Israël</a>	Israel il
<a href="#">Italie</a>	Italy it
<a href="#">Jamaïque</a>	Jamaica jm
<a href="#">Japon</a>	Japan jp
<a href="#">Jordanie</a>	Jordan jo
<a href="#">Kazakhstan</a>	Kazakhstan kz
<a href="#">Kenya</a>	Kenya ke
<a href="#">Kirghiztan</a>	Kyrgystan kg
<a href="#">Kiribati</a>	Kiribati ki
<a href="#">Koweït</a>	Kuwait kw
<a href="#">Laos</a>	Laos la
<a href="#">Lesotho</a>	Lesotho ls
<a href="#">Lettonie</a>	Latvia lv
<a href="#">Liban</a>	Lebanon lb
<a href="#">Liberia</a>	Liberia lr
<a href="#">Libye</a>	Libya ly

<a href="#">Liechtenstein</a>	Liechtenstein li
<a href="#">Lituanie</a>	Lithuania lt
<a href="#">Luxembourg</a>	Luxembourg lu
<a href="#">Macao</a>	Macao mo
<a href="#">Macédoine</a>	Macedonia mk
<a href="#">Madagascar</a>	Madagascar mg
<a href="#">Malaisie</a>	Malaysia my
<a href="#">Malawi</a>	Malawi mw
<a href="#">Maldives</a>	The Maldives mv
<a href="#">Mali</a>	Mali ml
<a href="#">Malte</a>	Malta mt
<a href="#">Maroc</a>	Morocco ma
<a href="#">Mauritanie</a>	Mauritania mr
<a href="#">Mexique</a>	Mexico mx
<a href="#">Moldavie</a>	Moldova md
<a href="#">Monaco</a>	Monaco mc
<a href="#">Mongolie</a>	Mongolia mn
<a href="#">Montenegro</a>	Montenegro me
<a href="#">Mozambique</a>	Mozambique mz
<a href="#">Namibie</a>	Namibia na
<a href="#">Nauru</a>	Nauru nr
<a href="#">Nicaragua</a>	Nicaragua ni
<a href="#">Niger</a>	Niger ne
<a href="#">Nigeria</a>	Nigeria ng
<a href="#">Norvège</a>	Norway no
<a href="#">Nouvelle Zélande</a>	New Zealand nz
<a href="#">Népal</a>	Nepal np
<a href="#">Oman</a>	Oman om
<a href="#">Ouganda</a>	Uganda ug
<a href="#">Ouzbékistan</a>	Uzbekistan uz
<a href="#">Pakistan</a>	Pakistan pk
<a href="#">Palau</a>	Palau pw
<a href="#">Panama</a>	Panama pa
<a href="#">Papouasie Nouvelle-Guinée</a>	Papua New Guinea pg
<a href="#">Paraguay</a>	Paraguay py
<a href="#">Pays de Galles</a>	Wales
<a href="#">Pays-Bas</a>	The Netherlands Holland nl
<a href="#">Philippines</a>	The Philippines ph
<a href="#">Pologne</a>	Poland pl
<a href="#">Porto Rico</a>	Puerto Rico pr
<a href="#">Portugal</a>	Portugal pt
<a href="#">Pérou</a>	Peru pe
<a href="#">Qatar</a>	Qatar qa
<a href="#">Roumanie</a>	Romania ro
<a href="#">Russie</a>	Russia ru
<a href="#">Rwanda</a>	Rwanda rw
<a href="#">République Dominicaine</a>	The Dominican Republic do
<a href="#">République Tchèque</a>	The Czech Republic cz
<a href="#">Saint Kitts et Nevis</a>	St Kitts and Nevis kn
<a href="#">Saint-Marin</a>	San Marino sm
<a href="#">Saint-Vincent et les Grenadines</a>	St Vincent and the Grenadines vc
<a href="#">Sainte Lucie</a>	St Lucia lc
<a href="#">Samoa</a>	Samoa ws
<a href="#">Serbie</a>	Serbia rs
<a href="#">Seychelles</a>	The Seychelles sc
<a href="#">Sierra Leone</a>	Sierra Leone sl

<a href="#">Singapour</a>	Singapore sg
<a href="#">Slovaquie</a>	Slovakia sk
<a href="#">Slovénie</a>	Slovenia si
<a href="#">Somalie</a>	Somalia so
<a href="#">Soudan</a>	Sudan sd
<a href="#">Sri Lanka</a>	Sri Lanka lk
<a href="#">Suisse</a>	Switzerland ch
<a href="#">Suriname</a>	Suriname sr
<a href="#">Suède</a>	Sweden se
<a href="#">Swaziland</a>	Swaziland sz
<a href="#">Syrie</a>	Syria sy
<a href="#">Sénégal</a>	Senegal sn
<a href="#">Tadjikistan</a>	Tadzhikistan tj
<a href="#">Taiwan</a>	Taiwan tw
<a href="#">Tanzanie</a>	Tanzania tz
<a href="#">Tchad</a>	Chad td
<a href="#">Thaïlande</a>	Thailand th
<a href="#">Timor Oriental</a>	East Timor tl
<a href="#">Togo</a>	Togo tg
<a href="#">Tonga</a>	Tonga to
<a href="#">Trinité et Tobago</a>	Trinidad and Tobago tt
<a href="#">Tunisie</a>	Tunisia tn
<a href="#">Turkménistan</a>	Turkmenistan tm
<a href="#">Turquie</a>	Turkey tr
<a href="#">Tuvalu</a>	Tuvalu tv
<a href="#">Ukraine</a>	Ukraine ua
<a href="#">Uruguay</a>	Uruguay uy
<a href="#">Vanuatu</a>	Vanuatu vu
<a href="#">Vatican</a>	Vatican City va
<a href="#">Venezuela</a>	Venezuela ve
<a href="#">Vietnam</a>	Vietnam vn
<a href="#">Yémen</a>	Yemen ye
<a href="#">Zambie</a>	Zambia zm
<a href="#">Zimbabwe</a>	Zimbabwe zw